



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

D'autre part, la loi NOTRE du 7 août 2015 crée, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités locales.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Ce budget est présenté avec reprise des résultats de l'exercice 2021.

BUDGET PRINCIPAL

➤ Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre à 641 273 €, soit un budget en hausse d'environ 30,04 % par rapport à celui de 2021 (493 136 €).

○ Recettes :

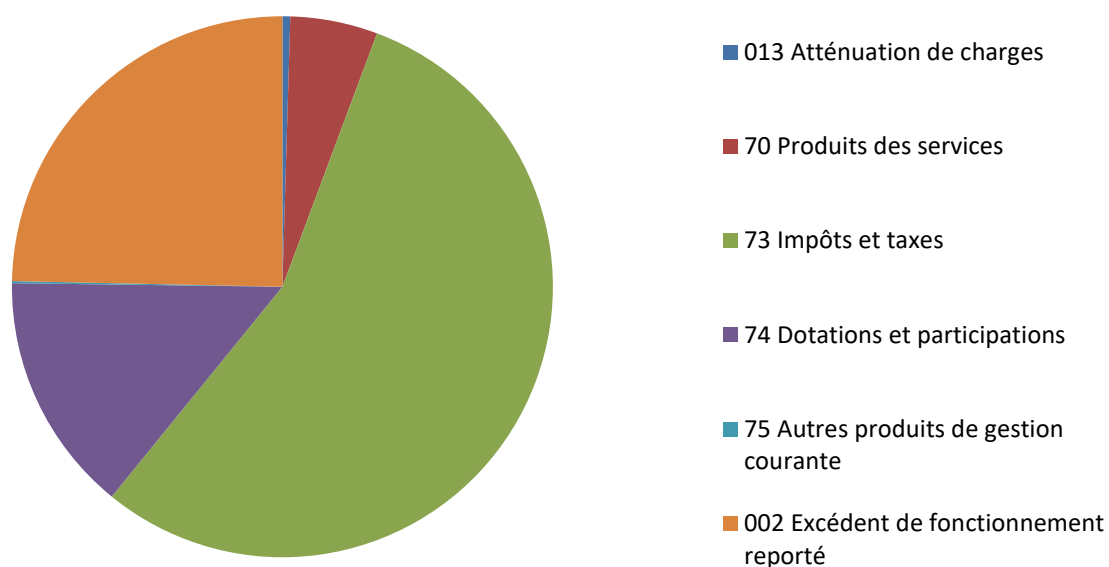
Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 641 273 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	VARIATION
002 Excédent reporté	63 551,00	158 180,00	+ 94 629,00
013 Atténuation de charges	1 000,00	3 000,00	+ 2 000,00
70 Produits des services	28 483,00	33 500,00	+ 5 017,00
73 Impôts et taxes	322 448,00	353 818,00	+ 31 370,00
74 Dotations et participations	77 654,00	91 975,00	+ 14 321,00
75 Autres produits de gestion courante	0	800,00	+ 800,00
TOTAL	493 136,00	641 273,00	+ 148 137,00

Recettes de fonctionnement par chapitre BP 2022



Chapitre 013 : Il comprend les remboursements de rémunérations du personnel suite aux arrêts maladie.

Chapitre 70 : Il concerne les produits des services, domaines et ventes diverses.

Les principales ressources de ce chapitre sont constituées par les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire. Le montant prévu pour ce poste s'élève à 33500 €.

Chapitre 73 : Il concerne les impôts et taxes.

Le montant des impositions directes, 307 198,00 € concerne les taxes foncières (bâti et non bâti) et la compensation de l'Etat pour la partie de la taxe d'habitation. A cela s'ajoute l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération de Pau Pyrénées pour 26 881,00 €.

D'autres sources de recettes ne sont pas négligeables notamment celle la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 10 044,00 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 14 000,00 €.

Chapitre 74 : Il concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement est en augmentation par rapport à l'année précédente et s'élève pour cette année à 38 497 € soit + 7 088 €.

Les compensations de l'Etat au titre des diverses exonérations sur les impôts locaux sont s'élèvent à 4 305,00 €.

○ **Dépenses** :

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 641 273 €.

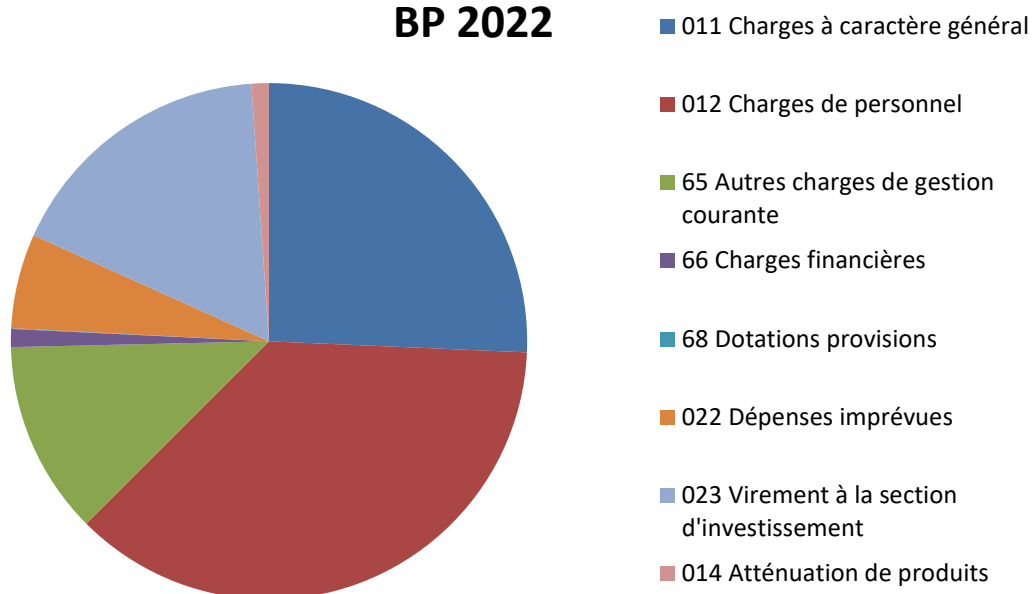
Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022	VARIATION
011 Charges à caractère général	134 243,00	164 709,00	+ 30 466,00
012 Charges de personnel	249 932,00	236 187,00	- 13 745,00
014 Atténuation de produits	11 933,00	7 000,00	- 4 933,00
65 Autres charges de gestion courante	76 206,00	77 731,00	+ 1 525,00
66 Charges financières	10 302,00	7 220,00	- 3 082,00
68 Dotations provisions	0	279,00	+ 279,00
67 Charges exceptionnelles	302,00	0	- 302,00
022 Dépenses imprévues	10 218,00	38 006,00	+ 27 788,00
023 Virement à la section d'investissement	0	110 141,00	+ 110 141,00
TOTAL	493 136,00	641 273,00	+148 137,00

Dépenses de fonctionnement par chapitre

BP 2022



Chapitre 011 : Dépenses à caractère général : ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement des structures et des services (eau, électricité, téléphone, carburants, fournitures administratives, frais d'affranchissement, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, impôts et taxes payées par la commune, primes d'assurances, contrats de maintenance...).

Chapitre 012 : Ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 014 : Ce chapitre concerne le Fonds de Péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC).

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante :

Ce chapitre prévoit :

- le versement des indemnités aux élus et les cotisations afférentes,
- les subventions de fonctionnement versées aux associations,
- le remboursement d'emprunts au SDEPA,
- les contributions à certains services de l'APGL.

Chapitre 66 : Charges financières : cela concerne le remboursement des intérêts des emprunts qui est en baisse.

➤ Section d'investissement :

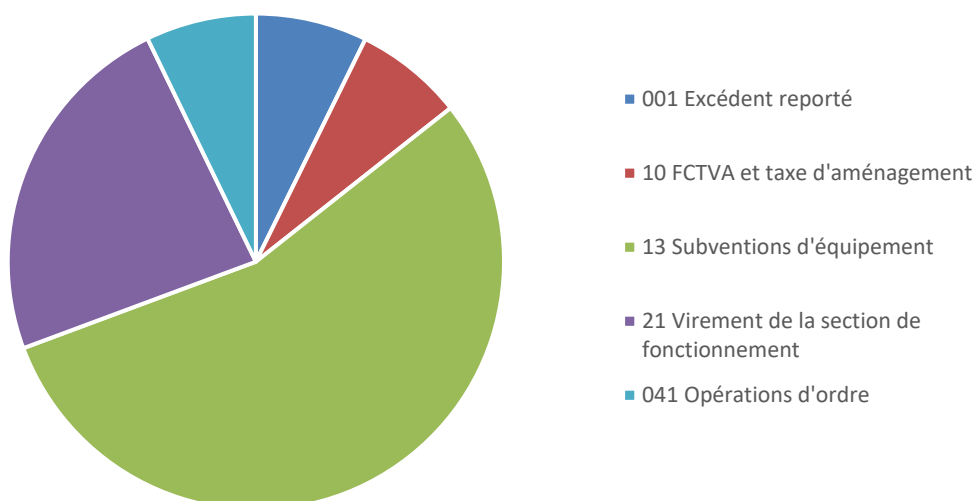
○ Recettes :

La section d'investissement s'équilibre à 469 283 €.

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
001 Excédent reporté	0	34 171,00
10 FCTVA et taxe d'aménagement	62 370,00	33 247,00
1068 Affectation de la section de fonctionnement	73 792,00	0
13 Subventions d'investissement	418 107,00	257 960,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0	110 141,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	85 000,00	0
041 Opérations d'ordre	0	33 764,00
TOTAL	639 269,00	469 283,00

Recettes d'investissement par chapitre BP 2022



Les recettes sont constituées par :

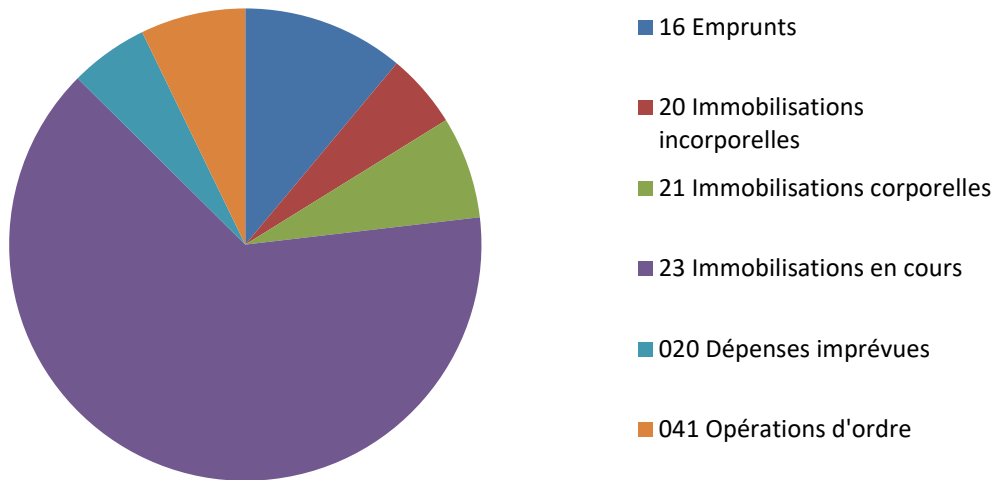
- Un excédent d'investissement reporté pour 34 171 €.
- Le remboursement du FCTVA qui devrait s'élever à 9 405 €.
- Le solde des subventions liées aux travaux d'aménagement d'une aire de loisirs pour 105 279 €.
- Les subventions liées aux travaux à entreprendre en 2022 pour 155 681 €.
- Un virement important de la section de fonctionnement pour 110 141 €.

Dépenses :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2021 et 2022

CHAPITRE	BP 2021	BP 2022
10 Dotations	0	0
16 Emprunts	51 240,00	52 008,00
20 Immobilisations incorporelles	4 200,00	23 860,00
21 Immobilisations corporelles	12 606,00	32 778,00
23 Immobilisations en cours	526 777,00	301 669,00
001 Résultat antérieur	3 562,00	0
020 Dépenses imprévues	40 884,00	25 204,00
041 Opérations d'ordre	0	33 764,00
TOTAL	639 269,00	469 283,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE BP 2022



Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

OPERATION N° 501 – Groupe scolaire (achat tableau numérique, vélos et de mobilier)	9 900,00
OPERATION N° 901 – Mairie (achat d'écrans et panneau pour élections)	1 008,00
OPERATION N° 2018 – Aire de loisirs (jeux et aménagement terrain)	7 700,00
OPERATION N° 902 – Sécurité routière (aménagement chemin piétonnier)	100 449,00
OPERATION N° 906 – Sécurité (vidéosurveillance et alarmes mairie et dépôt)	19 870,00
OPERATION N° 907 – Rénovation énergétique (école et mairie)	208 160,00